

# Les échos du CE

Réunion du 30 avril 2015

## Mouvements RH

Mme Chong-Wa Numéric est nommée DR de Haute Normandie à compter du 1<sup>er</sup> mai et DR préfiguratrice de la nouvelle région Normandie. La fusion des régions est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

M. Swieton restera en poste en Basse-Normandie jusqu'au 31 août et prendra ensuite ses fonctions à la Réunion. Il ne sera pas remplacé. M Bailly est pressenti pour assurer la fonction de direction jusqu'à la disparition de l'entité PEBN. Ceci laisse augurer une localisation de la DR Normandie à Rouen même si pour le moment on nous assure que rien n'est décidé.

Cette réforme aura aussi un impact sur le fonctionnement des IRP ; un accord de prorogation des mandats a été refusé par une organisation syndicale au niveau national (FO) mais pourrait être négocié au niveau local afin de prolonger les mandats jusqu'à la mise en place de la nouvelle région.

## Consultation sur le projet d'ajustement de l'organigramme de la Direction des Services aux Opérations.

*Présenté par S. Joyaux*

Ce dossier dont une présentation a été faite dans le compte-rendu du mois dernier est présenté au vote ce jour.

### Consultation du CE :

POUR : 1 CFE-CGC , 1 CFDT

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 SNU.

La CGT ne participe pas au vote.

Sur ce dossier, nous avons décidé de nous abstenir ; en effet, nous ne pouvions pas nous prononcer « pour » une énième réorganisation du service, ni « pour » une démarche qui n'a associé les agents concernés qu'a posteriori. Néanmoins, ces changements ont pour objectif de rendre plus lisibles les attributions de chaque collègue, de faciliter le management et de garantir une offre de service plus claire pour le réseau. A ce sujet, 3 réunions par pôle sont prévues au cours des mois de mai et de juin 2015. 5 postes seront bientôt diffusés : 2 postes de responsables de pôle, 2 postes de chargés de mission et 1 poste de conseiller.

## Mise en œuvre du Conseil en Evolution Professionnelle

*Présenté par S. Joyaux*

La Direction de PEBN est toujours en attente de la note de cadrage nationale.

Pour rappel, le CEP s'organise en 3 niveaux de service :

Niveau 1 : pour tous, accueil et orientation vers le bon interlocuteur.

Niveaux 2 et 3 : réservés aux demandeurs d'emploi, l'offre de service reste à définir.

Une note opérationnelle régionale, qui n'était malheureusement pas jointe au dossier présenté au CE, est partie en direction des ELD le 20 avril 2015, elle rappelle les attendus et les enjeux du CEP et propose des fiches « gestes métiers » afin d'aider les agents dans leur mission d'accueil des usagers.

Plusieurs autres actions restent à mettre en œuvre : formation des EOS, conseillers et managers, sensibilisation des équipes sur le diagnostic et l'actualisation des axes de travail « élaboration de projet » et « adaptation au marché du travail » qui impliquent l'entrée du DE en CEP, présentation de la prestation Activ'projet...

## **Consultation sur le bilan formation**

### Consultation du CE :

POUR : 0

CONTRE : 1 CFE-CGC, 1 CFDT

ABSTENTION : 5 SNU, 3 CGT

Le SNU-FSU s'est abstenu, retenant des éléments positifs au niveau du déploiement et de la réalisation du plan de formation mais constatant encore, avec les membres de la commission formation du CE, des écarts entre la réalité et les éléments statistiques qui embellissent cette réalité. Trop de collègues, de par leur fonction, sont encore éloignés des dispositifs de formation et les souhaits individuels sont très rarement pris en compte. Le SNU-FSU attire l'attention de la direction sur les conditions de formations catastrophiques vécues à l'occasion des formations AOSI et/ou Neptune II.

Comment comptabiliser comme formation des journées qui n'ont pas permis de suivre le programme prévu en raison des défaillances techniques permanentes ?

### **Information consultation sur le bilan social 2014**

Ce point à l'ordre du jour a été reporté d'un commun accord, car les élus n'avaient pas eu assez de temps pour s'approprier le document. Celui-ci nous est livré, cette année, avec des rubriques « en conformité avec l'article R2323-17 du code du travail ». Nous nous en félicitons... un peu trop vite ... en effet, cette nouvelle « trame » empêche tout comparatif avec les années 2012 et

2013 dans la plupart des tableaux ! La direction nous confirme qu'elle ne pourra pas y remédier, à nous de nous débrouiller (ce que nous ferons).

### **Information sur l'application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (AGEDREF)**

Lors de l'inscription d'un ressortissant étranger non communautaire sur la liste des demandeurs d'emploi, Pôle emploi doit contrôler la validité de son titre de séjour et de travail. Actuellement, en cas de doute, les agents se tournent vers la préfecture qui a délivré ce titre pour obtenir confirmation de sa validité et de sa conformité en adressant une copie du titre de séjour et de travail par fax ou mail puis en attendant la réponse des services préfectoraux ; Le portail AGEDREF permet d'obtenir immédiatement la même réponse en saisissant les références utiles (nom, prénom, numéro du titre).

L'accès à l'AGEDREF sera donné aux correspondants Pilotage Maîtrise des Risques (PMRL) en agence ; les RRA seront associés pour s'approprier le dispositif et être en mesure de le présenter à leurs collègues en agence. Les auditeurs fraudes bénéficieront également de cet accès pour leurs investigations.

### **Rattachement de l'agence de Saint Pierre et Miquelon à l'établissement Pôle emploi Basse-Normandie.**

L'agence de Saint Pierre et Miquelon (6 agentes) est opérationnellement rattachée à la DG. Cette organisation n'étant

pas opportune, le rattachement à la Basse-Normandie est envisagé et plus particulièrement à la DT 50. Le transfert sera effectif à compter du 1er juillet 2015.

Les élus ont posé de nombreuses questions sur les conséquences opérationnelles de ce rattachement et les modalités de gestion d'un site situé à 8000 Km. Il nous a été répondu que des visio seraient régulièrement organisées et que la DAPE du site venait deux fois par an en métropole. Elle est d'ailleurs déjà venue en Basse-Normandie. D'autres réponses sont à venir sur les incidences au sujet de l'accord OATT et des ASC pour nos collègues et de l'impact sur les IRP...

Le SNU-FSU a pris contact avec les collègues de Saint-Pierre et Miquelon et donnera un avis à partir de ces échanges et du vote qui sera émis par le CE d'origine (celui de la DG).

### **Information sur le programme Offre de Service Digitale du plan stratégique.**

L'ambition de ce programme « est d'accélérer la transformation digitale de pôle emploi au service de tous ces publics et de son écosystème »... rien que ça !

Présentés par la direction comme un moyen d'accélérer l'accès et le retour à l'emploi, les élus SNU-FSU continuent de penser que ces services ne résoudront pas le problème de pénurie de postes qui règne en France. Plus encore, nous nous interrogeons sur les capacités de chacun à prendre ce fameux virage numérique : deman-

deurs d'emploi, employeurs et conseillers ne sont pas tous au même niveau pour utiliser ces outils. Le virage numérique ne doit pas devenir une fracture numérique ! Nous devons aussi veiller à ce que ces services « à distance » ne servent pas d'alibi pour ne plus recevoir les usagers et à justifier certaines mesures de fermetures de site et de réduction d'horaire de réception qui sont d'ores et déjà appliquées dans notre région.

### **Fonctionnement du CE et des Activités Sociales et Culturelles**

Le SNU proposait le remplacement de Sonia Hafidi (SNU) au sein de la commission ASC par

Nadine Tirelle (SNU) : vote POUR à l'unanimité.

### **Faits marquants**

La Direction informe de la promesse de vente de 7 biens de Basse-Normandie dans le cadre d'une cession en bloc conduite par la Direction Générale.

Le SNU interroge la Direction sur les modalités de vente des immeubles de Pôle emploi suite à la parution dans la presse de l'achat de l'ancienne agence d'Avranches par la municipalité au prix imbattable de 210000 € (frais inclus) pour 700 m<sup>2</sup>. La municipalité a utilisé son droit de préemption dans une

vente promise à un promoteur immobilier du bâtiment qui date de moins de 10 ans et dont la construction avait coûté 880000 €

Alors qu'on ne parle qu'économies, budget contraint, il serait éclairant de connaître l'estimation faite par France-Domaine.

Le SNU a demandé qu'un point sur le sujet des ventes immobilières soit fait lors du prochain CE.

[Procès verbal du conseil municipal du 13 avril 2015](#)

[La vidéo du conseil municipal](#)  
[L'article de La Manche Libre](#)

### **Vos représentants-es SNU pôle emploi FSU au CE**

Claire Aussant, Christelle Benoit, Yannick Dennebouy, Christine Dubrulle, Sandrine Fontanel,  
Céline Guillet, Fabien Lemarchand, Franck Messidor, Nathan Ursin, Yvonne Vincent